

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 2 MAI 2012

L'An Deux Mille Douze, le Deux Mai à vingt heures trente minutes.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE BOISME

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. François GINGREAU, Maire.

Date de convocation : 25 avril 2012

PRESENTS: GINGREAU F. GIRET A. GAUTHIER P. OUDRY S. BILLY J. MORIN Y DIGUET E. TAILLEFAIT C. HAY P. GARNIER C. MERCERON A. LECOMTE JP. MAIRÉ E

ABSENT EXCUSÉ : BERNARD P.

ABSENTS : /

Monsieur Eric DIGUET a été élu secrétaire de séance.

Les procès-verbaux des 29 février 2012, 21 mars 2012 et 4 avril 2012 sont adoptés.

ORDRE DU JOUR :

1. CHANGEMENT DU TABLEAU DE COMMANDES ET REMISE AUX NORMES DE L'HORLOGE DE L'EGLISE CM20120502-001

Monsieur Patrice GAUTHIER, adjoint aux bâtiments, explique qu'il a été constaté un problème au niveau des poids et de la mise aux normes électriques. L'entreprise BODET n'interviendra plus tant que la mise aux normes ne sera pas faite.

L'entreprise BODET a donc fourni 2 devis :

- l'un concernant le remplacement du tableau de commande des cloches pour 1 950.08 € TTC
- l'autre pour la mise aux normes électriques des cloches de l'église pour 3 790.72 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité, accepte les deux devis proposés par l'entreprise BODET et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la réalisation de ces opérations.

Un paratonnerre devrait être présent sur l'église car c'est un E.R.P. (établissement recevant du Public).

2. LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE REPRISE DE CONCESSION AU CIMETIERE CM20120502-002

Vu L'état d'abandon de plusieurs tombes dans le cimetière,
Afin de garder un bon ordre et un bon état de la vision générale du cimetière,
Après avoir clairement affiché, depuis novembre 2011, par panneaux individuels auprès des tombes, invitant à contacter rapidement les services de la mairie,

Vu le constat fait par son délégué et adjoint Yves MORIN, le tout consigné par fiches individuelles et consultables en mairie,

Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour engager une procédure de reprise des tombes portant sur le nouveau plan les N°388-393-408-425-444-469-470-472-517-526-575-775-777-780-783-786-803-804-810-814-822-826-833-858-885-910-914.

Invitation faite aux descendants ou successeurs des concessionnaires ou éventuellement les personnes chargées de l'entretien, à la constatation de l'état d'abandon, accompagné d'un employé municipal, de M. le Maire ou de son délégué ayant seul compétence pour rédiger le procès-verbal de constat d'abandon. Cette visite est fixée le 27 juin 2012 à 10 heures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité, décide de lancer cette procédure de reprise pour les concessions citées ci-dessus et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son délégué pour la réalisation de cette opération.

3. CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA FOURNITURE DE P.A.T.A. (point à temps automatique) CM20120502-003

Monsieur André GIRET, Adjoint à la voirie, explique qu'il convient de choisir l'entreprise pour la fourniture du P.A.T.A. pour l'entretien des routes.

2 entreprises ont remis des propositions :

- SGTP RACAUD : 820 € HT la tonne

-SARL TPF : 880 € HT la tonne

Le prix n'est pas garanti : c'est basé sur l'indice des produits pétroliers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote (9 pour RACAUD, 3 pour TPF et 1 blanc), choisit l'entreprise RACAUD pour la fourniture du P.A.T.A. et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la réalisation de cette opération.

QUESTIONS DIVERSES :

1. DELIBERATION CONVENTION AIDES AUX LOISIRS 2012 DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES CM20120502-004

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu la nouvelle convention pour les aides aux loisirs 2012 de la Caisse d'allocations familiales. Cette convention a pour but de permettre aux familles modestes de bénéficier d'aides pour l'accueil de loisirs sans hébergement des petites vacances scolaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité, décide de reconduire cette convention qui s'applique du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012 et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous les actes nécessaires à cette opération.

2. Concours villes et villages fleuris : Possibilité d'avoir une fleur. Il faut répondre avant le 31 mai 2012. Le Conseil Municipal décide que la commune participera à l'unanimité.

3. Collectif Petite enfance : Réunion le 2 juin sur l'accueil d'enfant en situation de handicap.

4. SCOT : Le Pays de Gâtine lance son SCOT (schéma de cohérence Territoriale). Déjà fait au niveau du Pays du Bocage. Pris en compte au niveau de la Communauté d'agglomération.

5. Cérémonie : le 7 mai 2012 hommage au Docteur Daniel BOUCHER à 10 h 45 à SAINT-LOUP-SUR-THOUE.

6. Maison de l'Emploi : Assemblée générale le 30 mai 2012 à 18 heures.

7. Semaine Régionale de l'Arbre et de la Haie : Dossier d'inscription reçu.

8. Plans d'eau : La chambre d'Agriculture a un projet de recensement des plans d'eau sur le bassin du Thouet. M. Jean-Pierre LECOMTE est chargé de s'en occuper. Projet de déconnexion des plans d'eau par rapport aux cours d'eau. Commission à créer.

9. Cérémonie du 8 mai : Mme OUDRY s'occupe de la gerbe. 8 présents pour le service du Pot habituel. 10 h 45 Rassemblement. 11 h 45 au Monument. Proposition de rosé passion. Pour le sans alcool, proposition de mettre du pétillant de pommes.

10. Fontaine de Saint-Mérault : cela prend forme. 15 m² de pierres de parement à choisir. Deux sortes de pierres, l'une à 20 € HT et l'autre à 28 € HT. Le jaune-beige à 28 € HT est choisi. Des riverains s'étaient manifestés pour participer aux travaux et ne sont pas très contents que cela se fasse sans eux.

11. Lotissement éco-quartier du Lac : Les propriétaires seraient prêts à vendre mais à 3 € le m² ce qui ferait un coût très important pour 12 000 m². En attente de la réévaluation des Domaines. Problème dans le P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme), certaines parcelles sont inscrites comme zone naturelle de loisirs. Pour modifier cela, il faut une révision générale du P.L.U.μ

12. Broyage du Terrain : Cela sera fait prochainement.

13. REMBOURSEMENT DES DEGRADATIONS AU FOYER DES JEUNES
CM20120502-005

Monsieur Patrice GAUTHIER explique que de nombreuses dégradations ont été commises au foyer des jeunes, en particulier sur une porte. La réparation a été effectuée pour un coût de 179.70 € TTC (voir facture en annexe)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et vote (12 pour, 1 abstention) décide de facturer cette réparation aux parents de chacun des membres du foyer de jeunes (voir liste en annexe) à raison de 10 € par jeune et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la mise en application de cette décision.

Un courrier sera fait à chaque famille expliquant cette décision et indiquant que la facture est consultable en mairie.

14. Bar : c'est en cours de rénovation. La priorité est le logement.

15. TOURS DE GARDE ELECTIONS LEGISLATIVES

1^{er} TOUR LE 10 JUIN

8h - 10h	10h - 12h	12h - 14h	14h - 16h	16h - 18h
Jérôme BILLY	Sylvie OUDRY	Sylvie OUDRY	Patrice GAUTHIER	André GIRET
Anita MERCERON	Corinne TAILLEFAIT	François GINGREAU	Christian GARNIER	Eric DIGUET
François GINGREAU	Jean-Pierre LECOMTE	Jean-Pierre LECOMTE	Yves MORIN	Yves MORIN

2^{ème} TOUR LE 17 JUIN

8h - 10h	10h - 12h	12h - 14h	14h - 16h	16h - 18h
Evelyne MAIRÉ	Evelyne MAIRÉ	André GIRET	Corinne TAILLEFAIT	Patrice GAUTHIER
Patrick HAY	Patrick HAY	François GINGREAU	Sylvie OUDRY	Eric DIGUET
Anita MERCERON	Yves MORIN	Patrice BERNARD	Patrice BERNARD	Jérôme BILLY

Séance levée à 22 h 05 min

Le secrétaire,

Les membres présents,

Le Maire,